

Identification

Expéditeur : DGAPSP (Direction générale adjointe de la protection de la santé publique)

Objet : Manifestations cliniques inhabituelles (MCI) survenant à la suite d'une vaccination

Date : 2021-08-02

Ce qu'il faut savoir

Depuis décembre 2020, la campagne de vaccination contre le virus de la COVID-19 suit son cours.

La *Loi sur la santé publique* (art. 69) requiert des professionnels de la santé de déclarer les manifestations graves ou inhabituelles qui surviennent après une vaccination.

La très grande majorité des manifestations post-vaccinales sont bénignes et auto-résolutives. **La consigne pour Info-Santé est à l'effet que seules les MCI GRAVES* sont à signaler à la Direction de santé publique de résidence de la personne.**

***MCI GRAVE** : définie comme un ensemble de symptômes cliniques dont l'évaluation de la sévérité, *sans tenir compte d'un vaccin antérieur*, amène d'emblée à recommander une consultation urgente immédiate.

À ne pas signaler : les manifestations cliniques dont l'évaluation de la sévérité (*indépendamment d'un vaccin antérieur*) n'amène pas de recommandation de consultation urgente. **Par exemple, on recommande d'observer les symptômes et si aggravation dans les 24-48 heures, d'aller consulter : le signalement incombera au clinicien qui verra cette personne à ce moment.**

Ce qu'il faut faire

La démarche clinique à suivre si une personne appelle en se demandant si son vaccin est la cause de ses malaises est la suivante :

1. **Éviter ce raisonnement erroné** : la personne a reçu un vaccin DONC ses symptômes sont peut-être plus graves qu'ils n'en ont l'air. DONC, je dois l'envoyer consulter, DONC, je déclare une MCI.
2. **Évaluer, pour ce qu'ils sont**, les symptômes rapportés par la personne, sans égard à la vaccination antérieure ou au vaccin administré.
3. **Si les symptômes en eux-mêmes (sans égard au vaccin administré) nécessitent une consultation immédiate à l'urgence (MCI GRAVE*), recommander la consultation et signaler cette MCI à la DSPublique de résidence du cas, en transmettant la fiche d'appel contenant les informations requises.**
4. **Ne pas signaler les autres MCI.** Donner les recommandations d'usage en fonction de la symptomatologie. Ne pas référer la personne au centre de vaccination. Ne pas se prononcer sur le lien de cause à effet avec la vaccination.
5. Dans le cas des réactions locales au site de vaccination, donner les conseils d'usage (compresses froides, anti-inflammatoires) et expliquer qu'il s'agit d'un effet secondaire désagréable mais attendu et, que ce n'est pas une contre-indication à la poursuite de la

vaccination, même s'il est possible qu'il récidive.

S'IL S'AGIT D'UNE MCI GRAVE*, VOUS DEVEZ INSCRIRE SUR LA FICHE D'APPEL DE L'USAGER LE CODE DE RAISON D'APPEL 3803. On demande alors que le nom de l'infirmière, son numéro de pratique ainsi que le NAM de la personne appelante soient inscrits sur la fiche d'appel

Autres actions spécifiques :

Vaccins à vecteur viral Astra Zeneka (AZ) et Covishield.

Dans les 4 à 20 jours suivant l'administration d'un vaccin à vecteur viral contre la COVID-19 (AZ et Covishield), le risque de développer une thrombose avec thrombocytopénie est d'environ 1 cas par 60 000 personnes vaccinées à la 1^{ère} dose et de 1 cas par 600 000 personnes vaccinées à la 2^{ème} dose.

On considérera que, si dans les 4 jours ou plus suivants la vaccination, les symptômes sévères suivants apparaissent, on orientera la personne vers une consultation médicale urgente :

- Un essoufflement important inhabituel;
- De la douleur à la poitrine d'allure non musculosquelettique;
- Une enflure nouvelle et inhabituelle des jambes;
- Une douleur au ventre persistante;
- Un mal de tête important subit ou qui dure depuis plusieurs jours;
- Une vision floue; ou
- De multiples bleus ou de nombreuses taches de sang sur la peau.

Vaccins ARN messenger (Pfizer et Moderna) :

De rares cas de myocardite/péricardite ont été observés dans la semaine suivant l'administration d'un vaccin ARN messenger et ce, plus particulièrement chez les jeunes hommes après leur deuxième dose de vaccin. La plupart des cas ont été hospitalisés mais l'évolution a presque toujours été favorable sans complications, ni séquelles apparentes lors du congé. À la suite de l'analyse des données disponibles en lien avec ces signalements d'effets indésirables, la recommandation du CIQ est de poursuivre la vaccination des 12-17 ans avec le vaccin Pfizer, selon les indications du PIQ. Pour les 18-39 ans, les vaccins Pfizer ou Moderna peuvent être utilisés. Les jeunes vaccinés, et éventuellement leurs parents, devraient être informés des avantages et des inconvénients de la vaccination. Il est aussi important de les informer des symptômes à surveiller qui nécessitent une consultation médicale.

Dans les 7 jours suivant la vaccination, la myocardite ou la péricardite pourraient être suspectées chez une personne qui présenterait l'un de ces symptômes suivants :

- Dyspnée importante inhabituelle
- Douleur thoracique d'allure non-musculosquelettique
- Palpitations

La personne qui présente l'un de ces symptômes devra être orientée pour une consultation médicale urgente.